



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

Version 9 / F

1/12

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	Betanal Expert
Code du produit (UVP)	05945054
Numéro d'homologation (Suisse)	W-6145

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Herbicide
-------------	-----------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
---------	--

Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Renseignements spécifiques	+41(0)31 868 35 36 (Suisse)
	E-mail : infobayer-ch@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Suisse	145 (Tox Info Suisse, Zurich)
-------------------------	--------------------------------------

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément à la réglementation nationale suisse (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement et étiquetage conformément à la réglementation suisse:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethofumésate
- Phenmédiaphame
- Desmédiaphame



GHS09

Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

Version 9 / F

2/12

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection/des lunettes de protection ou une visière.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.
 SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Concentré émulsionnable (EC)
 13,98% Ethofumésate (151 g/l), 6,94% Phenmédiophame (75 g/l), 2,31% Desmédiophame (25 g/l)

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Ethofumesate	26225-79-6 247-525-3	Aquatic Chronic 2, H411	13,98
Phenmédiophame	13684-63-4 237-199-0	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	6,94
Desmédiophame	13684-56-5 237-198-5	Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Acute 1, H400	2,31
Polyoxyéthylène phényl éther phosphate	39464-70-5	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	> 1 – < 5
Polyéthylèneglycoltridécy éther phosphate	73038-25-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	> 1 – < 5
Ether polyglycolique du tributylphénol	9046-09-7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	> 1 – < 20

Autres informations

Phenmédiophame	13684-63-4	Facteur M: 1 (acute)
Desmédiophame	13684-56-5	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

Version 9 / F

3/12

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

Contact avec la peau	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : Somnolence, Mal de tête, Léthargie, Tremblements, Ataxie Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).
------------------	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.
Traitement	Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Une diurèse alcaline forcée et une hémodialyse peuvent être envisagées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de phosphore, Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.3 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

Version 9 / F

4/12

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

6.4 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.5 Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Equipement de protection individuelle, voir section 8.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié Coex HDPE/EVOH
Tôle avec vernis à l'intérieur

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Ethofumesate	26225-79-6	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Phenmédiaphame	13684-63-4	1,5 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Desmédiaphame	13684-56-5	1,2 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

5/12

Version 9 / F

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

Protection respiratoire

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :
Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Temps de Perméabilité	> 480 min
Epaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide, limpide à légèrement turbide
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
pH	1,8 - 3,0 à 10 % (23 °C) (eau désionisée)



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

Version 9 / F

6/12

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

Point d'éclair	> 100 °C
Densité	env. 1,08 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Ethofumesate: log Poe: 2,7 à 25 °C Phenmédiaphame: log Poe: 3,59 Desmédiaphame: log Poe: 3,39 Alcools éthoxylés: log Pow: 1,97
Viscosité, cinématique	98 mm ² /s à 40 °C Force de cisaillement de 100/sec
Tension superficielle	31,4 mN/m à 40 °C
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
9.2 Autres données	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) 2.391 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.

Irritation de la peau Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Ethofumesate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Phenmédiaphame : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants :



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

7/12

Version 9 / F

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

une anémie hémolytique, une méthémoglobinémie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Desmédiplhame : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une méthémoglobinémie, une anémie hémolytique. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Ethofumesate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Phenmédiplhame : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Desmédiplhame : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Ethofumesate : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Phenmédiplhame : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Desmédiplhame : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Ethofumesate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Phenmédiplhame : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Phenmédiplhame : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Desmédiplhame : Cette substance a provoqué une taille réduite de la portée et faible poids corporel des petits. Desmédiplhame : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Ethofumesate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Phenmédiplhame : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Phenmédiplhame : Cette substance a provoqué un retard de l'ossification des fœtus. Les effets sur le développement observés avec Phenmédiplhame sont liés à la toxicité maternelle.

Desmédiplhame : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Desmédiplhame : Cette substance a provoqué un retard de l'ossification des fœtus, une incidence accrue de variations. Les effets sur le développement observés avec Desmédiplhame sont liés à la toxicité maternelle.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

8/12

Version 9 / F

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 13,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 7,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC (*Daphnie*): 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique desmédiaphame.

Toxicité des plantes aquatiques

CE50 (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)) 11 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
CE50 (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)) 1,65 mg/l
Biomasse; Durée d'exposition: 72 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
CE50 (*Lemna minor* (Petite lentille d'eau)) 51,7 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Ethofumesate:
pas rapidement biodégradable
Phenmédiaphame:
pas rapidement biodégradable
Desmédiaphame:
pas rapidement biodégradable
Alcools éthoxylés:
Pas rapidement biodégradable

Koc

Ethofumesate: Koc: 147
Phenmédiaphame: Koc: 888
Desmédiaphame: Koc: > 5000
Alcools éthoxylés: Koc: 8913

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ethofumesate: Facteur de bioconcentration (FBC) 144
Ne montre pas de bioaccumulation.
Phenmédiaphame: Facteur de bioconcentration (FBC) 165
Ne montre pas de bioaccumulation.
Desmédiaphame: Facteur de bioconcentration (FBC) 157
Ne montre pas de bioaccumulation..
Alcools éthoxylés: Facteur de bioconcentration (FBC) 12,7
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol Mobilité dans le sol

Ethofumesate: Modérément mobile dans le sol
Phenmédiaphame: Légèrement mobile dans le sol
Desmédiaphame: Immobile dans le sol
Alcools éthoxylés: Immobile dans le sol



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

9/12

Version 9 / F

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

Ethofumesate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Phenmédiaphame: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Desmédiaphame: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Alcools éthoxylés: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PHENMEDIPHAME, DESMEDIPHAME, ETHOFUMESATE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

10/12

Version 9 / F

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

IMDG

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PHENMEDIPHAM, DESMEDIPHAM, ETHOFUMESATE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI
Segregation group according 5.4.1.5.1.11	IMDG SEGREGATION GROUP 1 - ACIDS

IATA

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PHENMEDIPHAM, DESMEDIPHAM, ETHOFUMESATE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

|| Tenir hors de portée des enfants
Il est interdit de réutiliser l'emballage.

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

11/12

Version 9 / F

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
C _{ix}	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Conc.	Concentration
CL _x	Concentration Létale pour X%
DL _x	Dose Létale pour X%
LOEC/LO	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/N	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.
OEL	NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision:

Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 7 : Manipulation et Stockage. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 12. Informations écologiques. Section

Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1^{er} août 2005.



BETANAL EXPERT (W-6145) Emballage: 5 L

12/12

Version 9 / F

Version EU du: 09.09.2016

Version CH du: 23.01.2018

15: Informations réglementaires.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et **W-Nr.**) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses, c'est pourquoi l'utilisation de cette fiche pour autres produits (autre ou sans numéro W) est illégale.